Collectif
Episcologie

Pourquoi une antenne de téléphonie sur Evecquemont, puisque la fibre optique arrive?

Une antenne de téléphonie mobile doit-être installée à l'entrée du village près de la croix (hauteur minimum 27 m, hauteur maximum 55 m si d'autres opérateurs).
L'opérateur Bouygues n'apporte aucune garantie d'amélioration de réception sur le village.

Elle sera installée sur une parcelle communale (C878) En zone rouge que la mairie veut rendre constructible

- En espace boisé classé du Parc Naturel Régional du Vexin (PNRF)
- En Zone ZNIEFF (recensant des espèces protégées)
- Dans le périmètre des bâtiments de France (église classée)
- Dans la perspective du vieux colombier
- Elle sera visible du village et des coteaux de la seine

Notre patrimoine en sera dévalorisé, sans compter les impacts sanitaires sur la population (les assurances ne couvrent pas les opérateurs pour les conséquences sanitaires).

La Mairie veut déclasser la parcelle C878 de Zone EBC (non constructible) à Zone N (constructible uniquement pour des besoins de nécessité de service public) en contradiction avec le Plan d'Aménagement et de Développement Durable.
Elle donnera un chèque en blanc à l'installateur pour toutes modifications de la structure et hauteur de l'antenne.

La fibre optique arrive en 2018 sur Evecquemont. Elle résoudra tous les problèmes internet et téléphonie.

Alors Mobilisons nous pour notre village

Pour plus d'informations visitez notre site :

episcologie.weebly.com